

**COMPTE RENDU SUR LES ACTIONS DE LA DIRECTION
DANS SA REPONSE A UNE DEMANDE D'INSPECTION PRESENTEE AU PANEL D'INSPECTION
CONCERNANT
LE PROJET TOGO, AFRIQUE DE L'OUEST : PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE
DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (P162337), FINANCEMENT ADDITIONNEL –
PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE
L'OUEST (P176313), ET FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (P092289)**

19 avril 2022

1. La direction fournit des informations actualisées sur sa [Réponse](#) du 6 octobre 2021 à la demande d'inspection (RQ21/03) pour informer le Conseil et le Panel des derniers développements concernant les actions que la direction de la Banque s'était engagée à entreprendre dans sa Réponse (paragraphe 58).
2. La direction a supervisé la mise en œuvre des actions convenues en étroite collaboration avec l'Emprunteur. Le vice-président pour la région d'Afrique de l'Ouest et la directrice des opérations en charge du pays ont visité les sites des ouvrages de protection d'urgence en octobre 2021.
3. L'équipe de projet a intensifié l'appui à la mise en œuvre du projet, en accordant une attention particulière à l'achèvement du plan d'action de réinstallation (PAR) et de l'étude de l'impact environnemental et social (EIES), y compris la conduite des consultations des parties prenantes et des personnes affectées par le projet. Le PAR a été achevé et divulgué par l'emprunteur le 4 février 2022. L'EIES a été achevé et divulgué le 17 février 2022.
4. L'équipe en charge du projet, en collaboration avec l'unité de gestion du projet (UGP), a augmenté le nombre de visites sur le terrain des sites du projet. Elle s'est rendue à plusieurs reprises sur les sites où les ouvrages de protection d'urgence ont été exécutés pour examiner l'état d'avancement des travaux et vérifier que les pêcheurs continuent d'avoir accès à la mer pour leurs activités de pêche.
5. Le tableau ci-dessous, ainsi que les annexes, fournissent des informations actualisées sur les quatre actions suivantes : *l'audit social, l'accostage des pirogues, l'initiative ALEC, et la campagne d'information.*

Tableau détaillant le statut des actions convenues

No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
1	<p>Audit social. Étant donné que les travaux de protection d'urgence au titre de la composante 3 sont sur le point d'être achevés, la Banque engagera un audit social pour évaluer les éventuels impacts imprévus des restrictions temporaires d'accès au littoral au cours de la phase des travaux de construction des ouvrages de protection d'urgence. L'audit sera achevé et partagé avec l'UGP d'ici <i>le 1er mars 2022</i>, et aidera à identifier les impacts imprévus qui nécessiteraient une indemnisation.</p>	<p>La Banque a engagé un expert en pêche et un expert en développement social en janvier 2022 pour préparer l'audit social des ouvrages d'urgence. Suite à un briefing par l'équipe de projet, les deux experts ont entrepris une étude documentaire, une visite sur le terrain des sites de construction des ouvrages d'urgence situés entre Gbodjomé et Agbodrafo (21-31 janvier 2022) et des consultations avec les communautés, les autorités locales et les parties prenantes dans les zones où les travaux ont eu lieu (voir Annexe 1)</p> <p>Concernant les pratiques de pêche et les embarcations, l'Audit social a confirmé que sur les six sites où ont été installés les ouvrages d'urgence, seuls deux (<i>Adissem</i> et <i>Tango</i>) ont une activité de pêche. Cela est conforme aux conclusions des missions de la Banque en 2020, qui ont identifié <i>Adissem</i> et <i>Tango</i> comme les deux villages de pêcheurs nécessitant une protection d'urgence contre l'érosion côtière. Dans ces villages, deux types de bateaux de pêche sont utilisés : (i) des bateaux à moteur de 20 m, propulsés par des moteurs hors-bord de 40 cv, pour la pêche à la senne des petits pélagiques (sardines), qui nécessitent 16 à 18 personnes à bord ; et (ii) des embarcations de 6 à 15 m de long, non motorisées, pour la pêche au filet maillant des poissons de fond (merlan et bar), nécessitant 3-4 personnes à bord. La pêche se pratique principalement la nuit.</p> <p>Au moment de l'audit social: à <i>Adissem</i>, 22 bateaux de pêche ont été dénombrés (9 motorisés et 13 non motorisés), dont 7 mouillaient en mer ; à <i>Tango</i>, 8 embarcations non motorisées ont été dénombrées, et toutes étaient accostées sur la plage. Les deux communautés ont déclaré que la pratique de la pêche à la senne de plage a été presque complètement abandonnée, en raison des roches dans le fond marin mises à nu par l'érosion côtière qui s'est produite avant le projet, et qui endommagent les filets de pêche. Tous les poissons pêchés sont transférés aux femmes mareyeuses, qui s'occupent de leur vente ou leur transformation.</p> <p>L'Audit social a conclu ce qui suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les ouvrages de protection d'urgence étaient réputés terminés dans cinq des six sites, (voir Annexe 2) mais étaient toujours en cours à <i>Adissem</i>. 2. <u>Les ouvrages de protection d'urgence n'ont pas engendré de déplacements physiques ou économiques, et n'ont pas eu d'impact négatif sur les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs.</u> Les communautés ont exprimé leur soutien par rapport aux ouvrages d'urgence. 3. L'entrepreneur en charge des travaux a employé d les habitants des villages pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre, ce qui a été apprécié par les communautés.

No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
		<p>4. L'examen des enjeux de sauvegarde, réalisé en mars 2020 avant les travaux de construction, était adéquat et des mesures ont été prises pour réduire la perturbation temporaire des activités de pêche</p> <p>5. L'examen des enjeux de sauvegarde n'a cependant pas anticipé et n'a donc pas pris de mesures de protection contre le risque potentiel que les vagues sur les sites des ouvrages n'endommagent les buses (utilisées pour les ouvrages de protection, voir Photo1) pendant les travaux de construction. Le risque que les bateaux de pêche n'entrent en collision avec les buses, n'a pas non plus été anticipé.</p> <p>6. Il n'y avait pas de comité santé – sécurité sur les sites de construction, comme recommandé dans le screening environnemental et social, et les protocoles Covid-19 ont été partiellement pris en compte (bien que non prévus lors du processus de sélection étant donné qu'il était antérieur à la pandémie). À la place du comité, un expert en santé et sécurité a été embauché par l'entrepreneur pour superviser les aspects santé et sécurité des travaux de protection d'urgence.</p> <p>7. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est connu et accessible des communautés d'Adissem ainsi que des villages cibles (Nimagna, Dévikémè 1 et Dévikémè 2 et Gbodjomé) sont au courant de. Toutefois, le village de Tango (également appelé Tango Copé par certaines parties prenantes) n'a pas bénéficié d'une sensibilisation spécifique sur l'existence et les lieux d'enregistrement des plaintes.</p> <p>Recommandations de l'audit social et action de suivi par le projet: L'audit social a été partagé avec l'UGP le 15 mars 2022. Les conclusions et recommandations de l'audit ont été discutées et convenues avec l'UGP, et un plan d'actions, assorti d'un calendrier, a été mis en place, résumé comme suit: (i) pour traiter les dommages aux bateaux de pêche supposés avoir été causés par les buses cassées (un incident était connu au moment de l'audit social) ; (ii) atténuer les risques d'accidents qui pourraient être causés, par l'enlèvement des buses brisées et l'installation de panneaux de signalisation visibles jour et nuit depuis la terre et la mer ; (iii) élaborer un « Plan de gestion de la maintenance » à mettre en œuvre par l'UGP pour s'assurer que les ouvrages de protection d'urgence sont bien entretenues et que les mesures de santé et de sécurité sont respectées (un projet de plan a été reçu en avril 2022) ; et (iv) veiller à ce que le MGP soit accessible et efficace (en particulier à Tango), en dispensant une formation aux comités de gestion des plaintes, chargés de communiquer des informations aux communautés pour permettre un accès équitable et</p>

Photo 1: Exemple de buses



No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
		transparent au MGP. ¹ L'information sera disponible dans une langue, un format et un lieu qui permettront aux communautés d'en prendre pleinement connaissance.
2	<p><i>L'accostage des pirogues.</i> La Banque collaborera avec l'UGP, les entrepreneurs et les communautés locales pour identifier et mettre en œuvre d'ici le 31 décembre 2021 les options appropriées qui garantiront le libre accès à la plage et éviteront/limiteront toute perturbation susceptible d'être occasionnée à l'accostage des pirogues et aux activités de pêche, qui pourrait découler des travaux d'ingénierie civile du projet.</p>	<p>L'équipe de projet a soutenu l'UGP, l'entrepreneur et les communautés locales entre septembre et décembre 2021 dans l'identification et la mise en œuvre de couloirs d'accès à Adissem afin de faciliter l'accostage des bateaux de pêche (pour maintenance selon leur pratique). <i>Adissem</i> était le seul site où les communautés locales avaient besoin d'un lieu alternatif d'accostage des pirogues étant donné que l'ouvrage de protection d'urgence à Adissem fait 500 m de long (alors que dans d'autres sites, la longueur de l'ouvrage de protection varie entre 120 m et 202 m, et permet donc l'accostage des pirogues sur d'autres parties de la plage).</p> <p>L'aménagement de deux corridors (de 50 m chacun) dans le mur de buses de protection d'urgence de 500 m de long, à Adissem a été achevé avant le 31 décembre 2021 (Annexe 3).</p> <p>Le corridor Est est actuellement stable. Cependant, le corridor Ouest a subi des dommages après sa construction le 5 novembre 2021, en raison de son emplacement sur une côte à forte énergie, exposée à de puissantes vagues et où le taux d'érosion du sable dépasse le taux de dépôt de sable. Le corridor Ouest a été stabilisé par l'entrepreneur qui a ajusté la position des buses et a reconstruit la partie endommagée de la structure. Néanmoins, les communautés ont exprimé aux experts de l'audit social qu'elles étaient satisfaites de l'aménagement des corridors.</p> <p>Compte tenu de la grande vulnérabilité du littoral, il est nécessaire d'assurer la gestion et la réparation continues des structures. À cette fin, l'équipe de travail suit de près avec l'UGP pour s'assurer de l'élaboration du « plan de gestion de la maintenance » (mentionné ci-dessus) d'ici fin mai 2022 et de sa mise en œuvre pour la durée nécessaire. Le plan de gestion de la maintenance comprendra des exigences en termes de vérification de l'existence de buses cassées et de confirmation du maintien de la signalisation de sécurité en place; il comprendra également des exigences liées au Covid ainsi que d'autres exigences à l'intention des travailleurs. L'UGP poursuivra ses fréquentes visites sur le terrain pour surveiller et confirmer que la mise en œuvre du « plan de gestion de la maintenance » est appropriée, y compris avec ses dispositions en matière de santé, de sécurité et de précautions environnementales.</p>
3	<p><i>La gestion pilote de l'initiative Action locale et engagement des citoyens (ALEC) au Togo.</i> L'initiative ALEC vise à appuyer le partage d'informations, le</p>	<p>L'objectif de l'initiative ALEC est de s'engager avec les organisations de la société civile (OSC) et les organisations communautaires (OC) pour le renforcement de la résilience côtière en Afrique de l'Ouest. Cela comprend des activités aux échelles nationale et régionale pour systématiser la planification et la prise de décision concernant la gestion des ressources côtières participatives ; utiliser et créer les capacités des</p>

¹ À la date du 11 avril 2022, des comités gestion des plaintes (CGP) existent dans chacun des six sites. Le point focal du CGP communique les plaintes au MGP du projet, géré par le spécialiste en développement social de l'UGP.

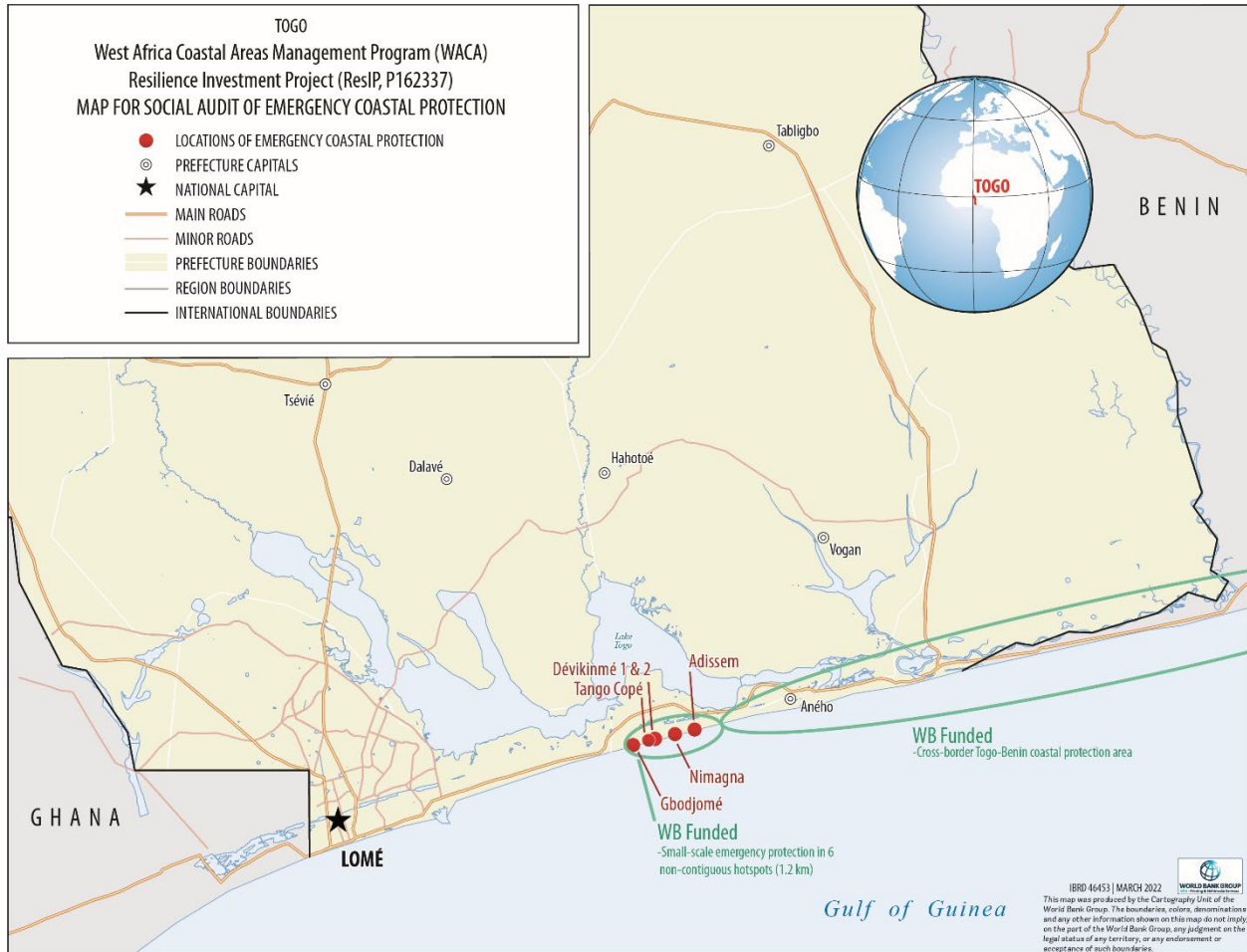
No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
	<p>renforcement des capacités et le dialogue avec les communautés locales dans le cadre d'une approche de résilience communautaire. Les activités d'ALEC sont actuellement déterminées en collaboration avec un réseau d'ONG régionales et locales. Au Togo, les activités couvrent: (i) la communication d'informations sur les défis liés au développement du littoral, sur le programme WACA, et le rôle que les parties prenantes peuvent jouer pour aider à la protection de leur littoral; (ii) le renforcement des capacités des ONG locales à travailler avec les communautés pour les aider à trouver des solutions aux défis affectant leurs moyens de subsistance; et (iii) la facilitation du dialogue entre la société civile et les citoyens sur les partenariats en faveur de la résilience et des moyens de subsistance.</p> <p>Un consultant sera recruté pour la préparation d'un plan de travail pour l'initiative LACE, qui prévoira des consultations avec les communautés pour l'identification des activités et interventions prioritaires. Le plan d'action sera soumis d'ici le 31 décembre 2021.</p>	<p>OSC et des OC ; institutionnaliser la participation des citoyens à la gestion des ressources côtières par la création et/ou le renforcement des liens entre les citoyens et le gouvernement local ; et favoriser l'échange de connaissances et d'apprentissage entre les pays.</p> <p>Complétant l'<i>audit social</i> (ci-dessus) et la <i>campagne d'information</i> (ci-dessus), <u>l'objectif du projet pilote ALEC au Togo est d'améliorer l'engagement et le retour d'informations des communautés dans le cadre du projet</u>. Un consultant a été engagé par la Banque pour préparer le plan de travail. Le consultant s'est rendu au Togo du 8 au 22 décembre 2021 et a effectué des visites sur le terrain pour solliciter les points de vue des communautés et des OSC. Des groupes de discussion ont été organisés (photos à l'Annexe 4) avec des hommes et des femmes dans les six localités suivantes ciblées par le projet: Agbodrafo, Gbodjomé, Adissem, Djekin, Kpeme et Follygah (carte à l'Annexe 5). Les objectifs de l'initiative ALEC et le but de la collecte de données ont été expliqués au cours des groupes de discussion, y compris la nature confidentielle et volontaire des discussions, et l'absence de récompense financière directe pour la participation aux groupes. L'accent était mis sur l'écoute des communautés pour identifier leurs idées sur la manière de répondre à leurs préoccupations et de protéger leurs moyens de subsistance. Des entretiens ont également été réalisés avec six OSC engagées dans des activités de développement du littoral au sein de ces communautés, et qui ont été identifiées en consultation avec l'équipe de projet.</p> <p>Sur la base de la visite sur le terrain, les différentes consultations avec les communautés et les OSC, ainsi que les données, opinions et idées recueillies, le plan de travail pour l'équipe de projet élaboré par le consultant peuvent être résumés de la manière suivante : (i) aider l'UGP à renforcer le partage d'informations par le biais d'activités qui sollicitent les commentaires des citoyens, communiquer aux communautés les commentaires reçus et les mesures prises, et adapter les communications à destination des groupes vulnérables ; (ii) aider l'UGP à développer une approche participative pour veiller à ce que les points de vue des communautés soient reflétés dans la sélection des sous-projets sociaux (à mettre en œuvre dans le cadre du projet) ; et (iii) organiser un atelier d'apprentissage et d'échange animé par la Banque avec les OSC et les parties prenantes togolaises sur la thématique de la participation des citoyens à la gestion des ressources côtières au Togo.</p> <p>L'étape suivante consiste à obtenir la participation de l'UGP, des OSC et des communautés dans la mise en œuvre du plan de travail. Les dates exactes de mise en œuvre dépendront des actions spécifiques identifiées pour le plan de travail. Certaines activités seront des activités à plus long terme.</p>
4	<i>L'appui au gouvernement pour la mise en œuvre d'une campagne d'information</i>	En décembre 2021, l'équipe de projet a aidé l'UGP à mettre à jour la stratégie de communication du projet en incorporant une <i>campagne</i>

No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
	<p><i>mieux ciblée et plus proactive</i> à l'intention des parties prenantes et des communautés locales au sujet des défis liés au développement de la zone côtière au Togo. Elle visera en particulier à garantir que les principales informations suivantes soient accessibles aux communautés locales, en termes de format et de langue :</p> <p>(i) les résultats du rapport Bilan du Littoral 2020, et le compendium de solutions WACA2021; et (ii) des informations sur les processus de participation dans le cadre des consultations le PAR, et le mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>La Banque: (i) apportera un appui complémentaire à l'UGP pour la réalisation des activités liées à la participation des communautés et aux activités de communication sociale; (ii) veillera à ce qu'un budget approprié soit prévu pour les activités de communication dans le plan de travail annuel du projet; et (iii) aidera l'UGP à mettre en place du matériel d'informations facile à comprendre et accessible sur le mécanisme de gestion des plaintes. Ces activités seront prévues dans le plan de travail annuel, d'ici le 31 décembre, 2021.</p>	<p><i>d'information</i> ciblée.</p> <p>La <i>campagne d'information</i> comprend des objectifs et des activités dans les trois domaines suivants : (i) sensibilisation – pour la promotion d'un débat national sur les défis du développement de la zone côtière ; (ii) informations - pour la communication de faits aux communautés concernant le projet WACA, ses sites d'intervention et le processus disponible d'engagement des parties prenantes ; et (iii) positionnement - pour la promotion du projet WACA en tant que partenaire fiable. Pour chaque domaine, la campagne a établi un diagnostic, identifié les parties prenantes et les éventuels champions, défini des messages clés, cartographié les canaux de communication et élaboré un plan opérationnel.</p> <p>Les activités de la <i>campagne d'information</i> ont été intégrées dans le Plan de travail et budget annuel de l'UGP, auquel la Banque a donné son avis de non-objection en janvier 2022. Les conclusions de travaux analytiques récents comme le Rapport sur le Bilan du Littoral (<i>2020 State of the Coast Report</i>), et l'ensemble des solutions WACA (<i>2021 WACA Compendium of Solutions</i>), seront utilisés pour vérifier la campagne sur le terrain et identifier les thèmes à discuter.</p> <p>Du 14 au 21 février 2022, une mission d'appui à la mise en œuvre a été entreprise pour aider le Gouvernement à lancer la <i>campagne d'information</i>. L'activité inaugurale de cette campagne a été la diffusion d'une émission de la Radio du Littoral au Togo, hébergée par les communautés d'Aneho avec la participation du maire d'Aneho, pour présenter le projet WACA et son rôle dans la construction de la résilience du littoral (voir l'Annexe 6). Les émissions mensuelles suivantes : (i) se feront avec la participation des communautés et des principales parties prenantes pour discuter de thèmes liés à la dégradation du littoral tirés du Rapport sur du Bilan du littoral 2020; ii) fourniront des informations actualisées sur le statut de mise en œuvre d'activités spécifiques au projet WACA ; et (iii) discuteront des approches proposées par le compendium de solutions WACA. Les partenaires médias (comme les animateurs d'émissions à la radio) sont utilisés comme voix tierce (c'est-à-dire autre que celle de la Banque ou de l'Emprunteur) pour présenter ces émissions à thème.</p> <p>Le 18 février 2022, une réunion s'est tenue avec des partenaires de développement,² qui a abouti à un accord pour œuvrer à l'harmonisation des messages en faveur de la résilience des zones côtières..</p> <p>Le 25 mars 2022, la deuxième émission de la Radio du littoral a été diffusée (voir l'Annexe 7), axée sur les inondations côtières, et basée sur les problèmes décrits dans le <i>Bilan du littoral 2020</i>.</p>

² La Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, la Banque islamique de développement, et la Banque mondiale.

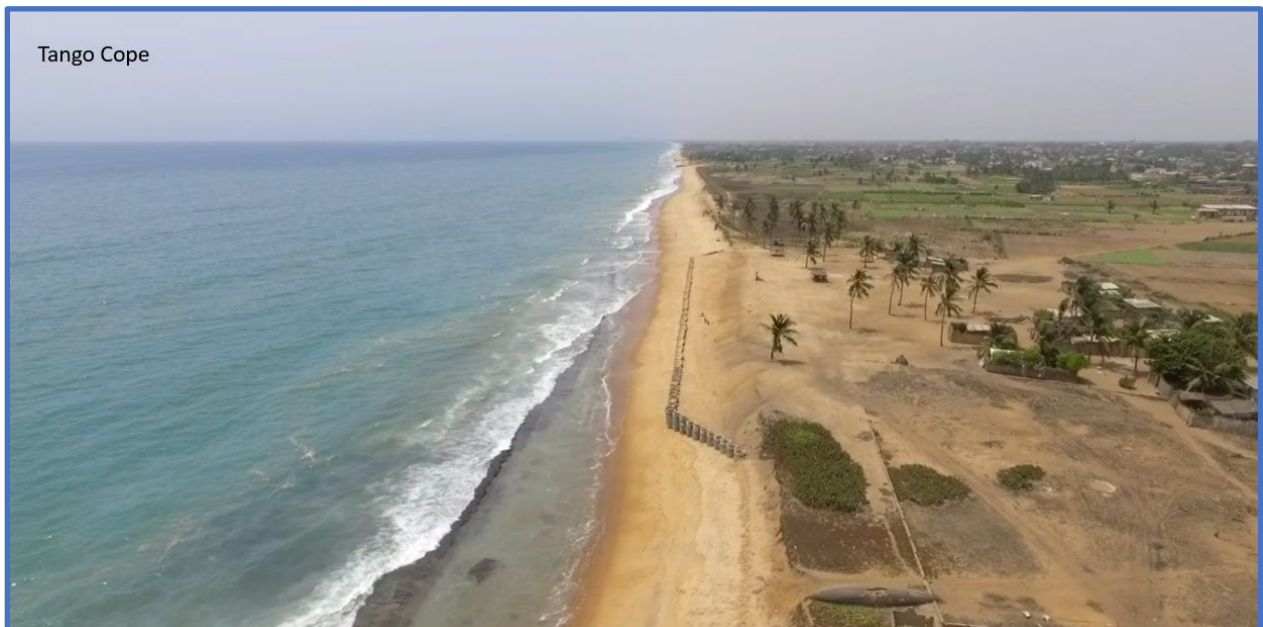
No.	Actions telles qu'elles sont énumérées dans la Réponse de la direction de la Banque mondiale	Statut
		<p>La prochaine étape prévoit la poursuite de l'appui de la Banque à la mise en œuvre de la <i>campagne d'information</i> pour améliorer la compréhension par les communautés des problèmes de dégradation côtière et des objectifs et activités du projet. La Radio du Littoral se déplacera entre les différentes communautés, utilisant principalement les langues locales pour garantir la bonne participation des membres de la communauté.</p>

Annexe 1: Carte des sites de l'audit social



Annexe 2: Photos des sites des ouvrages de protection d'urgence, prises à l'aide de drones (24 février 2022)









Devikinme 1

Annexe 3: Photo des corridors aménagés pour l'accostage des pirogues à Adissem



Annexe 4: Photos des consultations de l'initiative ALEC

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants aux consultations.

Consultations sur l'engagement citoyen à Kpeme le 16 décembre 2021

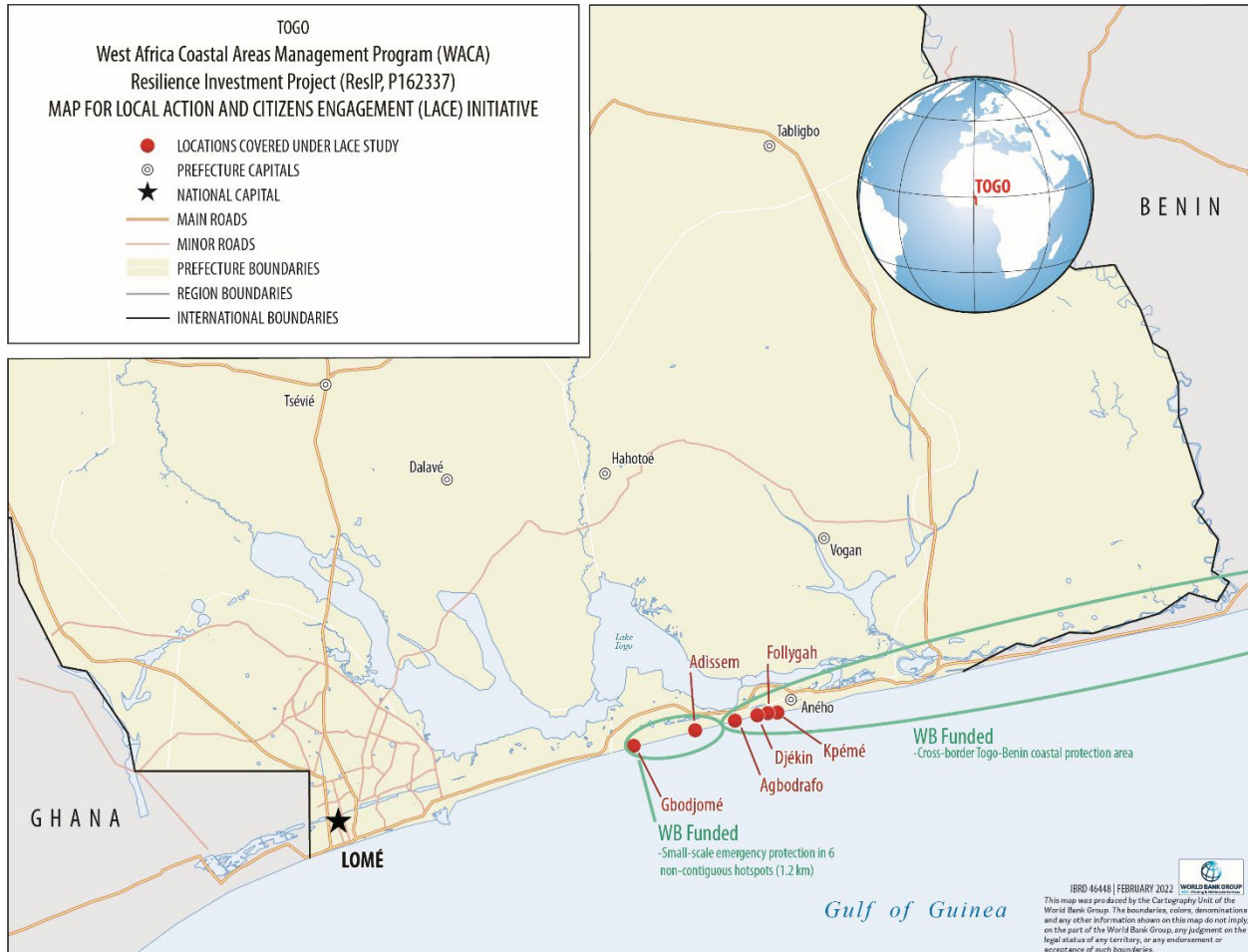
Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants aux consultations.

Consultations sur l'engagement citoyen à Adissem le 21 décembre 2021

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants aux consultations.

Consultations sur l'engagement citoyen à Agbodrafo le 14 décembre 2021

Annexe 5: Carte des consultations de l'initiative ALEC



Annexe 6: Lancement de la Radio du littoral, 18 février 2022



Vidéo accessible au public du lancement de la Radio du littoral au Togo <https://youtu.be/BC-OkpOgsMw>

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants dans l'émission radio.

Des partenaires médias animent l'émission de la Radio du littoral, qui a été diffusée simultanément sur six stations de radio, couvrant l'ensemble du pays. Aného, Togo, 18 février 2021.



Maitre Alexis Aquereburu, Maire d'Aného, inaugure la radio par ces mots : « WACA est venu nous réconcilier avec la mer. Une mer qui était autrefois notre amie, le sel de nos vies mais qui est devenue notre ennemie, dévorant nos maisons, nos terres et nos moyens de subsistance ». Aného, Togo, 18 février 2021.

Cette photo et le nom de la « Women's Leader» ont été omises de la version publiée du rapport afin de protéger son identité et sa vie privée.

Mme, « Women's Leader », partage son expérience en matière de participation des femmes Aného, Togo, 18 février 2021.

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des membres de la communauté.

Un membre de la communauté pose des questions au sujet des interventions WACA. Aného, Togo, 18 février 2021.

Annexe 7: Radio du littoral, 25 mars 2022

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants dans l'émission radio.

Deuxième émission de la Radio du littoral, axée sur les inondations côtières, enregistrée dans le village d'Edoh Wokui Kope le 25 mars 2022 (Photo de TecnoPova)

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants dans l'émission radio.

Deuxième émission de la Radio du littoral axée sur les inondations côtières, enregistrée dans le village d'Edoh Wokui Kope le 25 mars 2022 L'événement a été bien suivi par les représentants des groupes de parties prenantes de la communauté (Photo de TecnoPova)

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants dans l'émission radio.

Deuxième émission de la Radio du littoral, axée sur les inondations côtières, enregistrée dans le village d'Edoh Wokui Kope le 25 mars 2022 (Photo de TecnoPova)

Cette photo a été omise de la version publiée du rapport afin de protéger l'identité et la vie privée des participants dans l'émission radio.

Deuxième émission de la Radio du littoral axée sur les inondations côtières, enregistrée dans le village d'Edoh Wokui Kope le 25 mars 2022 Sur ces photos, des membres de la communauté interviennent durant l'émission pour partager leurs points de vue et leur expérience au sujet des activités du Projet dans leurs localités (Photo de TecnoPova)